

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf mars à vingt heures trente,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 28 février 2018

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, Mme Françoise BOINOT, Mme Nathalie DEPRÉ, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, M. Olivier MURZEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

Mme Annick BOINOT arrive à 20h45 n'a pas pris part au vote des délibérations portant sur les déclarations d'aliéner.

Mme Nathalie DEPRE quitte la séance à 21h45 après l'adoption du compte administratif 2017.

Membres absents excusés : Mme Marie-Laure FELIX, M. Joël BRILLAUD et M. Antoine RAMBEAU,

Secrétaire de séance : M. Antoine RUBIO

Début de la séance : 20 heures 30

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- Adoption du compte administratif 2017.
- Approbation du compte gestion 2017.
- Affectation du résultat budgétaire de 2017.
- Travaux salle polyvalente : demande de subvention auprès du département.
- Vote des taux d'imposition 2018.
- Vote du budget primitif 2018.
- Compte-rendu de la commission « développement durable ».
- Compte-rendu du conseil d'école.
- Dénomination de la Place St-Eutrope à Blameré.
- Divers (agenda...)

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 janvier 2018.

Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain déposées par Mme PRIGNEAU Josiane, pour le bien cadastré C194, C195 et C204 d'une superficie totale de 402 m² et situé 8 rue de Vouhé, par M. GUIGNOUARD Xavier, pour le bien cadastré C247 d'une superficie totale de 20 m² et situé rue Pierre François Audry et par M. REZZOLA Ludovic, Mme MARCUS Sabine et M. JAUNAS James, pour le bien cadastré C317, C318, C742 et C879 d'une superficie totale de 418 m² et situé 10 rue de la Garenne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017, comme résumé ci-dessous :

CLASSES	Solde en début de gestion	OPERATIONS DEL'EXERCICE			Résultat global	RESTES A REALISER		Resultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
Classes 1-2-3	-62 481,01	172 135,38	106 422,76	-65 712,62	-128 193,63	6 000,00	59 746,00	-74 447,63
Classes 4-5								
Classes 6-7-8	127 575,42	359 479,63	446 649,55	87 169,92	214 745,34	0,00	0,00	214 745,34
TOTAUX		531 615,01	553 072,31	21 457,30	86 551,71	6 000,00	59 746,00	140 297,71

Il déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le trésorier, M. Eric ARSICAUD, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et décide d'affecter les résultats des différentes sections au budget 2018, comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 :	74 447,63
Résultat de fonctionnement reporté excédent au compte 002 :	140 297,71
Résultat d'investissement reporté déficit au compte 001 :	128 193,63

Le Conseil Municipal accepte le projet « Travaux salle polyvalente : ravalement et remplacement de la porte de la cuisine » pour un coût prévisionnel de 12 291 € HT et sollicite une aide financière de de 40 % auprès du Département.

A l'unanimité, le conseil municipal décide le maintien des taux d'imposition pour l'année 2018 :

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018
Habitation	7,68	7,68
Foncier bâti	18,13	18,13
Foncier non bâti	58,00	58,00

Et approuve le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2018 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	DEPENSES (€)	RECETTES(€)
INVESTISSEMENT	451 215,34	451 215,34
FONCTIONNEMENT	542 160,71	542 160,71
TOTAL	993 376,05	993 376,05

Compte-rendu de la commission « développement durable » :

Monsieur le Maire informe que le coût pour la réalisation d'un chantier d'interprétation serait de 7 500 € et pour la création de mares à Blameré, de 2 000 €. Nature environnement 17 accompagnera la commune dans la mise en place de ces deux projets.

Compte-rendu du conseil d'école : Mme Annick BOINOT donne lecture du compte-rendu du dernier conseil qui a eu lieu le 8 février 2018. Le compte-rendu est affiché au tableau d'affichage de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme la Place St-Eutrope : « **Place Henri BROUM, maire de 1978 à 1989 et de 1990 à 1995** ».

Divers :

- ✓ Assainissement collectif : Monsieur CURAUDEAU, ingénieur chargé d'opérations au syndicat des Eaux, a envoyé le planning prévisionnel de l'opération. Le démarrage des travaux est envisagé en septembre 2018. Le Conseil Municipal décide de fixer la réunion publique, le lundi 14 mai 2018 à 20h30 à la salle des fêtes.
- ✓ Monsieur le Maire donne lecture du bilan de la délinquance établit par le Capitaine GELINEAU, sur notre commune :
« Au total en 2016, 9 faits ont été constatés en 2017 c'est 14 faits.
Les atteintes aux personnes diminuent : 3 faits en 2016 contre 1 en 2017. Les atteintes aux biens augmentent passant de 5 faits en 2016 à 9 faits en 2017. Nous augmentons le taux de résolution passant dans ce domaine de 0% à 33.3%. Les cambriolages augmentent passant de 1 fait à 3 faits. Les vols liés aux véhicules à moteur et aux deux roues sont nuls. Nous enregistrons un fait d'escroquerie. »
- ✓ Monsieur le Maire fait part du courrier de M. FAVREAU, Président du Chœur de l'Aunis, qui remercie la commune pour leur avoir prêté gracieusement les salles du Vieux Château d'eau afin qu'il puisse réaliser leurs apprentissages vocaux.
- ✓ Concernant l'inventaire des zones humides : Le dossier piloté par la Communauté de Communes Aunis Sud, dans le cadre du PLUiH avance, prochaine étape, la délimitation des zones humides sur notre commune.
- ✓ M. le Maire rappelle que dans le cadre de la Charte Terre Saine, la FREDON Poitou-Charentes intervient auprès des communes adhérentes. Notre commune s'était engagée dans cette Charte en juillet 2014 et avait élaboré un plan d'entretien en vue de réduire l'emploi de pesticides dans les espaces communaux.
Il informe qu'il a rencontré Mme Marlène JEAN, chargée d'études afin de faire le bilan. Notre commune respectant les objectifs du plan d'entretien communal pourrait se voir attribuer 2 ou 3 papillons.
- ✓ M. le Maire présente au Conseil Municipal, le projet des zones à urbaniser sur la commune, travail réalisé avec la CDC Aunis Sud dans le cadre de l'élaboration du PLUiH.

Prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 26 avril 2018 à 20h.

Levée de séance : 23 heures 30

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 14 mars 2018.

Le Maire,
Raymond DESILLE

